



Préavis N°12/2024

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 15 octobre 2024

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande de crédit de Fr. 125'000.00

Remplacement des six systèmes de cibles électroniques du Stand de tir 300m des Maraîches à Carrouge

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le stand de tir 300m des Maraîches est très sollicité par différentes sociétés de tir des communes membres, (Carrouge (Jorat-Mézières), Corcelles-le Jorat, Ropraz et Vulliens, ainsi que par les sociétés d'abbayes de ces 4 localités, mais aussi provenant de plus loin. Le stand des Maraîches a notamment été retenu par les organisateurs de 56^{ème} tir cantonal vaudois en 2022 et l'est aussi parfois lors du tir cantonal des Jeunesses Campagnardes FVJC. Cette fréquentation assidue a usé plus vite que prévu le système électronique des six cibles du Stand, installé en 2007. Après concertation entre la société de tir des Maraîches et les communes membres et tenant compte de l'état des cibles, il s'est avéré que le système devait être remplacé durant l'année 2025, respectivement avant le début de la saison des tirs.

Objet

Le système actuellement en place au Stand des Maraîches pour les cibles et leur gestion est celui de l'entreprise SIUS AG à Effretikon. Une offre leur avait été demandée par la Société de Tir Les Maraîches en 2023 puis réactualisée à la demande de la commune en mars 2024.

Selon renseignements complémentaires obtenus auprès de SIUS AG, leur offre comprend une nouvelle génération d'affichage de résultats. Il n'est pas possible de reprendre certaines parties de l'ancienne installation car certains composants du système actuel ne sont plus disponibles.

Afin d'avoir une comparaison, une offre a été demandée à l'entreprise Polytronic International AG à Muri. Il n'a pas été possible de vous présenter une 3^{ème} offre car ce sont les seules entreprises suisses gérant ce type d'installation dans les stands de tir.

Offres	Descriptif	
Polytronic International AG	Installation de tir, matériel pour 6 pièces	Fr. 94'200.00
	Forfait d'installation	Fr. 4'200.00
	Total HT	Fr. 98'400.00
	+ TVA 8.1%	Fr. 7'970.40
	Total TTC	Fr. 106'370.40

Sius AG	Installation de tir, matériel pour 6 pièces	
	Ordinateur portable Windows	Fr. 94'895.00
	Forfait d'installation	Fr. 4'500.00
	Total HT	Fr. 99'395.00
	+ TVA 8.1 %	Fr. 8'051.00
	Total TTC	Fr. 107'446.00

En plus du devis de l'installateur du nouveau matériel, il est nécessaire de rajouter la pose de tubes, canal pour câbles, prise 230V, connecteurs électriques pour une protection contre la foudre, etc. Ces travaux ont été chiffrés par l'entreprise Stucki Frères pour un total de Fr. 8'676.05 TTC.

Après étude des deux offres, la Municipalité souhaite mandater l'entreprise SIUS AG qui a fait ses preuves depuis 2007 lors des diverses maintenances et dont le matériel est déjà installé dans ce stand.

Demande de crédit :

Coût global

Selon devis SIUS AG	Fr. 107'446.00 TTC
Selon devis électricien Stucki Frères	Fr. 8'676.05 TTC
Divers et imprévus	Fr. 8'877.95 TTC
Total	Fr. 125'000.00 TTC

Crédit - Financement Amortissement :

Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit de Fr. 125'000.00 TTC.

Financement :

Les communes de Jorat-Mézières (Carrouge), Corcelles-le-Jorat, Ropraz et Vuillens, alimentent depuis 2023 un fonds de réserve « Cibles Tir des Maraîches » à hauteur de Fr. 2.- par habitant. Celui-ci reçoit également chaque année une contribution de la part de la société de tir des Maraîches sur les coups tirés.

Les sociétés d'abbayes des quatre localités, ainsi que la société de tir des Maraîches sont également sollicitées pour participer ponctuellement à cet investissement.

Pour finir, conformément aux termes de la convention initiale liant les communes membres, le montant final sera réparti en fonction du nombre d'habitants de chaque localité au 31.12.2023.

Dans le détail, le financement se compose de la manière suivante :

- Prélèvement sur Fonds Maraîches (9120.173.00)	Fr. 60'000.00
- Participation des sociétés d'abbayes (4 localités*)	Fr. 20'000.00
- Participation de la société de tir des Maraîches	Fr. 10'000.00
- Participation de la société de tir Les Coqs (Corcelles-le-Jorat)	Fr. 3'000.00
- Solde à charge des communes	Fr. 32'000.00
	<u>Fr. 125'000.00</u>

Solde à charge estimé par commune :

- Jorat-Mézières (Carrouge)	Fr. 15'080.00
- Corcelles-le-Jorat	Fr. 5'035.00
- Ropraz	Fr. 5'385.00
- Vuillens	Fr. 6'500.00
	<u>Fr. 32'000.00</u>

*Abbayes de Ropraz et de Corcelles-le-Jorat : sous réserve de leur réponse formelle

La part Carrouge (Jorat-Mézières) de Fr. 15'080.00 sera financée par la trésorerie courante.

Amortissement :

Un prélèvement de Fr. 93'000.00 sera effectué au fonds de réserve 9282.173.00.

Le solde de cet investissement sera réparti entre les 4 communes participantes et inscrit au bilan de chacune de la manière suivante :

○ Jorat-Mézières (Carrouge)	Fr. 15'080.00
○ Corcelles-le-Jorat	Fr. 5'035.00
○ Ropraz	Fr. 5'385.00
○ Vuillens	Fr. 6'500.00
	<u>Fr. 32'000.00</u>

Selon la loi sur la comptabilité des communes du 01.01.2024, art. 17, al. 1 RCom, la part Carrouge (Jorat-Mézières) de Fr. 15'080.00 sera amortie sur 10 ans (travaux de menue importance). La première fois l'année suivant la fin des travaux.

L'exécution des travaux y relatifs sera planifié printemps 2025.

Conclusions :

Fort de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 6 décembre 2024, vu le préavis municipal N°12/2024, entendu le rapport de la commission chargée de son étude, entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires pour le remplacement des six systèmes de cibles électroniques du stand de tir 300m des Maraîches à Carrouge ;**
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 125'000.00 ;**
- de permettre à la Municipalité de financer ce montant selon les modalités proposées.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrick Emery

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



Municipal responsable :

M. Pierre Jordan, Municipal et pour la partie financière M. Grégoire Favre.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 octobre 2024.